



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE  
SUPERVISION BANCAIRE

# Communiqué de presse

17 avril 2023

## La BCE salue les recommandations du groupe d'experts sur la supervision bancaire européenne

- Le groupe d'experts considère que les pratiques prudentielles sont désormais suffisamment matures pour alléger les procédures et recommande d'améliorer la priorisation fondée sur les risques
- Le rapport recommande à la BCE de se concentrer sur les mesures qualitatives afin de remédier aux faiblesses des modèles d'activité et de gouvernance
- Les conclusions serviront à la BCE pour sa revue des procédures prudentielles prévue pour 2024

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour les résultats d'une évaluation externe du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP), qui comprend des recommandations en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficacité.

Le SREP est l'une des activités les plus importantes de la supervision bancaire de la BCE – l'essentiel de son quotidien – dans le cadre de laquelle les superviseurs évaluent les risques auxquels les banques sont confrontées et vérifient que les banques gèrent ces risques de manière adéquate.

Le [rapport](#) a été rédigé par un groupe d'experts indépendants [nommés en septembre 2022](#). Ces experts ont eu accès aux documents de la BCE pendant sept mois et se sont concertés avec de nombreuses parties prenantes au cours de plus de 70 réunions.

« Je voudrais remercier Sarah Dahlgren, Ryozo Himino, Fernando Restoy et Carolyn Rogers pour leur travail remarquable. Leur précieuse contribution renforce notre conviction que la supervision doit devenir plus adaptable, intrusive et axée sur les risques. Cela nous aidera à réfléchir à la manière de

### Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

continuer à fournir une supervision de pointe à l'approche de notre dixième anniversaire », a déclaré Andrea Enria, président du conseil de surveillance prudentielle de la BCE.

Le rapport confirme que depuis 2014, la supervision bancaire de la BCE a réussi à s'imposer comme un superviseur efficace et respecté et à intégrer un vaste éventail d'approches nationales de supervision grâce à ses méthodologies détaillées. Le rapport établit que l'organisation est désormais suffisamment robuste et mature pour alléger ses procédures et améliorer la priorisation fondée sur les risques, ce qui donnera une plus grande liberté pour s'appuyer sur l'appréciation prudentielle.

Le rapport reconnaît que la supervision bancaire européenne a réalisé d'importants progrès pour s'assurer que les banques maintiennent des niveaux de fonds propres suffisants et note que les niveaux actuels des exigences de fonds propres pour les banques supervisées semblent globalement adéquats. Le rapport invite également la BCE à réformer les notes de risque et le processus de fixation des exigences de fonds propres au titre du pilier 2. Étant donné que les fonds propres ne peuvent pas à eux seuls remédier à tous les risques, le rapport recommande également que la BCE fasse plein usage de l'ensemble des instruments de sa boîte à outils, en ayant notamment recours à des mesures qualitatives efficaces incitant les banques dont les modèles d'activité et les pratiques de gouvernance sont faibles à résoudre le problème.

La supervision bancaire européenne se concentre déjà sur la nécessité de cibler les domaines de risque spécifiques lors du SREP et de prioriser les actions de suivi. Cela permettra de commencer à mettre en œuvre certaines recommandations du rapport dès le cycle de 2023. Les superviseurs appliqueront par exemple un nouveau cadre de tolérance au risque à tous les établissements importants afin de mieux se concentrer sur les priorités stratégiques et les vulnérabilités principales, en faisant preuve d'une plus grande flexibilité dans la planification des activités sur la base d'un SREP sur plusieurs années.

Le Conseil de surveillance prudentielle de la BCE continuera de renforcer ses pratiques prudentielles. Dans cet esprit, il évaluera la contribution du rapport dans le cadre d'une revue des procédures prudentielles prévue pour 2024.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [François Peyratout](#), au : +49 172 8632 119.**

## Notes

- Les membres du groupe d'experts :

### **Banque centrale européenne**

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France

- Sarah Dahlgren, ancienne vice-présidente exécutive, Federal Reserve Bank of New York ; associée, McKinsey & Company
  - Matthew Elderfield, ancien sous-gouverneur, Central Bank of Ireland ; ancien directeur de la gestion des risques (Chief Risk Officer), Nordea
  - Ryozo Himino, ancien commissaire, Financial Services Agency du Japon (JFSA) ; ancien secrétaire général du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
  - Fernando Restoy, président de l'Institut pour la stabilité financière, Banque des règlements internationaux ; ancien sous-gouverneur, Banco de España
  - Carolyn Rogers, ancienne secrétaire générale du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ; première sous-gouverneure, Banque du Canada
- 
- Ryozo Himino était président du groupe d'expert jusqu'au 19 mars 2023, lorsqu'il a démissionné pour occuper le poste de sous-gouverneur de la Bank of Japan à compter du 20 mars 2023.
  - Matthew Elderfield était membre du groupe d'expert jusqu'au 5 décembre 2022, date à laquelle il a démissionné pour poursuivre d'autres opportunités professionnelles.
  - D'autres revues de la supervision bancaire européenne sont en cours : la Commission européenne devrait bientôt publier un deuxième rapport sur le fonctionnement de la supervision bancaire européenne, et la Cour des comptes européenne réalise actuellement un audit de l'efficacité opérationnelle de la BCE lorsqu'elle supervise la gestion par les banques des prêts non performants.

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France